



**Syndicat National Unitaire de
l'Enseignement Professionnel**

Compte rendu – GT Carte des Formations Professionnelles

Lundi 23 novembre 2020

Le groupe de travail réuni par le rectorat a pour objet la possibilité d'échanger des informations et de donner des précisions quant au travail mené par les établissements sur l'évolution de la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2021.

Au titre du rectorat, le secrétaire de la région académique présidait la réunion, épaulé par le DRAFPIC et son adjoint de Besançon. M. Patout, Secrétaire Général adjoint de l'académie de Besançon était également présent. Au titre des organisations syndicales, la FSU était la plus représentée, avec 5 membres, dont 2 SNUEP-FSU. Il y avait également l'UNSA et le SGEN. Le Snetaa-FO, bien que non représenté au CTA de Besançon, avait été invité à participer à cette instance.

Un premier rappel sur la lettre de cadrage a été fait.

Pour mémoire, ce document fait état des besoins de formation sur la région académique. Son format est connu par les établissements, et c'est sur lui que doivent s'appuyer les dossiers présentés pour être validés. C'est un document construit par le rectorat et la région.

Le problème du calendrier a été évoqué : dans le processus décisionnel, les lycées déposent leurs demandes entre juin et début septembre. Puis, le rectorat, avec la région, étudie les demandes. Un premier retour est réalisé auprès des partenaires sociaux (syndicats notamment) lors d'un groupe de travail. Ce groupe de travail a pour objectif de permettre d'échanger autour des choix proposés par le rectorat sur l'évolution de la carte des formations. Les projets retenus poursuivent leur instruction en rendant un dossier plus conséquent, qui servira à un choix définitif du rectorat en janvier. Les arbitrages sur la carte des formations sont présentés pour consultation au Comité Technique Académique autour de janvier/février. C'est donc un vote des représentants des personnels, associé à celui des représentants du rectorat, qui entérine la carte des formations. La carte est ensuite étudiée par la chambre des élus régionaux, qui se prononce également par un vote, courant mars/avril. Une fois les votes réalisés, les formations sont ouvertes pour la rentrée suivante. Le calendrier est donc contraint temporellement et les dispositions financières, autant pour le matériel que le coût en heures profs n'est pas toujours en adéquation. C'est pour cette raison que le SG a évoqué la possibilité de travailler sur une lettre

de cadrage pluriannuelle, permettant selon lui de s'affranchir un peu des contraintes calendaires de la région et du rectorat.

Toutes les organisations syndicales ont appuyé la nécessité pour les établissements d'une lettre de cadrage, leur permettant de s'inscrire dans le temps pour la réorganisation éventuelle de la carte des formations. Une réflexion autour des métiers du futur devra se faire pour mettre en adéquation les besoins (des jeunes, mais aussi des bassins d'emploi), la démographie et les propositions de formations futures. Selon le SG, établir la carte des formations nécessite une approche globale, au niveau académique, et cela fait partie d'un choix politique.

Après ces généralités sur la lettre de cadrage, le groupe de travail a passé en revue les demandes.

Dans le Doubs :

La demande du LPO J. Haag a été rejetée car la formation souhaitée existe déjà dans l'académie, et il y a des places vacantes. Le SG a rappelé l'importance d'un positionnement de la formation au niveau global et pas uniquement au niveau d'un lycée en particulier. Il a mentionné le fait qu'il entendait que les équipes aient travaillé durement à la réalisation d'une proposition et cela pouvait être frustrant de ne pas voir le projet se concrétiser.

Pour ce qui concerne le LP T. Bernard, le secteur de l'accueil est demandeur d'une formation sur le bassin de Besançon. De plus, cela permettrait de compenser un peu la réorganisation du GA dans le lycée.

Le lycée privé Saint Paul avait demandé l'ouverture d'un BTS en Études et Économie de la Construction. Ce lycée dispose déjà de la formation en apprentissage et souhaite l'ouvrir en scolaire afin d'offrir la formation complète aux étudiants. Le projet devra être présenté en phase 2 puisqu'il a reçu un avis favorable

Dans le Jura :

Le lycée Fillod de Saint Amour avait fait plusieurs demandes, dans le cadre d'une réorganisation de ses formations. De par sa localisation géographique et son bassin de recrutement, la problématique de l'offre se pose sérieusement. Le SNUEP-FSU est intervenu, ainsi que le Snetaa, pour rappeler la nécessité d'avoir une attention particulière pour St Amour. Le rectorat a émis un avis défavorable pour toutes les formations

présentées par le lycée. D'une part, les propositions ne répondent pas à la lettre de cadrage, et d'autre part, certaines propositions n'ont plus d'adéquation formation/métier (EDPI) et leur référentiel obsolète devrait bientôt être revu. De plus, l'accueil en PFMP serait compliqué par la multiplication des formations.

Le lycée Prévert de Dole a demandé une ouverture de Bac Pro en métier de la coiffure, qui a obtenu un avis favorable pour une étude en phase 2. Le projet, déjà déposé l'année dernière, a bénéficié de l'accompagnement de la branche et des corps d'inspection. De plus, il a été évoqué une mixité de public (2+1 par exemple) qui n'entrerait pas en concurrence avec les formations par apprentissage déjà existantes dans le privé. Le BTS Métier de l'Esthétique a reçu un avis défavorable, la perception de la plus-value de ce diplôme pour la branche professionnelle ne paraissant pas probante.

Toujours sur Dole, mais à Duhamel, une demande en CAP Conducteur d'installation a été refusée. La raison évoquée est la faible insertion des primo-diplômés, qui restent trop jeunes. Des formations continues (Greta) existent sur le bassin dolois et la robotisation croissante des chaînes de production offre peu de perspective d'emploi à un titulaire de CAP.

Sur Poligny, l'ouverture de capacité (passer de 24 à 48 places) en BTS ESF a été refusé. Le rectorat et la région souhaiteraient que des BTS ESF puisse s'implanter ailleurs dans l'académie, mais aucun autre dossier n'a été déposé à ce titre.

Pour le lycée de Saint Claude, une implantation de bac pro métier de l'accueil, avec un accent mis autour du tourisme a reçu un avis favorable. C'est en lien avec le plan GA, et il y a une poursuite d'étude en BTS sur Dole possible. En revanche, la demande de BTS commercial a été refusée cette année et nécessitera un accompagnement des corps d'inspection pour retravailler le dossier.

Pour la Haute Saone :

Une demande du LPO Cournot de Gray a été acceptée, mais celle-ci est sans impact sur la carte, puisqu'il s'agit de proposer une option dans un BTS déjà existant, en adaptant les capacités d'accueil. L'UNSA est intervenu pour rappeler la nécessité d'implanter un BTS industriel sur Gray. Le DRAFPIC a rappelé que le Recteur s'était déplacé avec cet objectif, mais les lycées de Gray ne se sont pas saisis de la demande, qui est également évoquée dans la lettre de cadrage.

Pour Luxeuil, le lycée Lumière a déposé une demande d'ouverture en bac pro Aéronautique, option avionique et système. Bien que recevant un avis favorable, il reste plusieurs points à travailler. Le SNUEP-FSU a pointé l'absence de formation de maintenance sur

Luxeuil, à cause des évolutions des années précédentes. Par ailleurs, le coût d'investissement humain et matériel serait lourd, tout comme le placement en PFMP compliqué.

Le DRAFPIC a fait état d'un partenariat avec le ministère de la Défense, qui permettrait d'assurer les stages. Deux collègues de SII du Lycée ont des compétences dans le domaine de l'avionique, et d'anciens militaires ont spontanément proposé leurs services dans le cadre d'une reconversion professionnelle ou dans le cadre d'un retour au civil. Il y aurait également la mise en place des Escadrilles de l'Air, sorte de parrainage par l'armée, comme ce qui peut exister à Baume Les Dames avec le bac pro maintenance et le partenariat avec la Marine Nationale.

Les membres du GT ont évoqué la situation particulière de l'aéronautique avec la crise Covid-19. Il sera nécessaire de voir comment le projet pourra évoluer, et si la formation ne peut voir le jour à la rentrée 2021, la demande devra être redéposée pour la rentrée 2022.

Pour le Territoire de Belfort :

Le lycée Follereau a souhaité créer une mention complémentaire aide à domicile qui a reçu un avis favorable. Cela répond à la lettre de cadrage et permet de proposer un complément de formation aux jeunes issus de CAP ATMFC. Une demande pour un bac pro organisation et transport de marchandise a été également déposée par ce lycée. Elle a reçu un avis favorable. Cela rentre dans le pôle logistique implanté au lycée et pourrait appuyer la demande de création d'un campus des métiers et des qualifications liés aux métiers de la logistique.

Pour le lycée Ferry de Delle, la lettre de cadrage demandait une transformation du CAP ATMFC en CAP assistant éducatif petite enfance. La demande déposée ne convient pas puisqu'il n'apparaît pas de transformation mais uniquement une création. De plus, le DRAFPIC a ajouté que les lieux de PFMP et l'âge des élèves était problématique.

Le DRAFPIC a terminé l'examen des demandes en rappelant que l'année dernière, le lycée des Huisselets avait demandé l'ouverture d'un BTS métiers de la sécurité dont l'ouverture a été temporisée puisque le référentiel était en écriture. Au moment de la parution du référentiel, le Recteur a ouvert la formation, et il y a actuellement des apprentis inscrits, et quelques autres en attente de signature de contrat.

A l'issue de cette revue des demandes déposées, les organisations syndicales ont pu s'exprimer librement à propos de la carte des formations professionnelles.

Le SNUEP-FSU a rappelé qu'il serait bien de voir autant de publicité et d'action de communication autour du lycée professionnel sous statut scolaire à la place de ce qu'on peut voir et entendre sur l'apprentissage.

Le SNUEP-FSU est revenu sur la carte des formations pour rappeler que toutes les demandes d'ouverture en CAP avait été retoquées. Les CAP absorbent un nombre important d'ULIS, d'élèves issus de SEGPA, d'UPE2A, et les jeunes, issus par exemple de 3^{ème} découverte prépa métier, n'arrivent que trop rarement à se former dans les CAP qu'ils demandent, parce qu'ils ne sont pas prioritaires et qu'il n'y a plus de places disponibles. De plus, la disparition des diplômes intermédiaires en Bac Professionnel, qui permettait aux élèves les plus en difficulté d'obtenir une qualification, fragilise encore ces derniers. Les autres organisations syndicales ont appuyé cette remarque.

Le DRAFPIC a dit qu'une attention particulière était portée sur l'offre en CAP au niveau académique. Bien que cela soit compliqué, il existe des passerelles entre les CAP et les Bac Pro, tout comme le CAP 1 an ou 3 ans.

Le SGEN est intervenu pour dire que des élèves avec des vœux précis ou un projet professionnel ne pouvaient pas aller dans les CAP car non prioritaire. Le SG a appelé à être vigilant sur ce qui se passe en CAP.

Le Snetaa a évoqué la lettre de cadrage et le troisième objectif donnée par la lettre : la revalorisation des parcours élèves. Des passerelles existent, mais elles sont compliquées à mettre en œuvre, bien que des réussites montrent la pertinence de ce dispositif, à condition qu'il y ait de la place pour accueillir les élèves demandeurs.

Le Sgen a évoqué la vigilance du rectorat sur des partenariats entre CFAI (privé) et des lycées publics, notamment pour des plateaux pédagogiques mutualisés. En effet, la santé financière de certains CFA pourrait être fragilisée suite à la crise sanitaire et la perte de contact entre le CFA et les lycées pourrait être problématique pour les formations scolaires qui utilisent les plateaux techniques mutualisés.

Le DRAFPIC a connaissance du problème et travaille sur le dossier.

Le SNUEP-FSU a demandé si le rectorat avait pu mesurer l'impact de la loi LCAP (pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel), notamment le point sur l'ouverture d'école d'entreprise, sur le flux des élèves en voie professionnelle publique.

Le DRAFPIC a rappelé le fonctionnement du SAIA (IEN Apprentissage). Avant la loi LCAP, le SAIA exerçait un contrôle en amont de l'implantation des filières en apprentissage. Depuis la loi, le SAIA a pour mission un contrôle pédagogique, à posteriori.

Le SG a rappelé que la compétence de la région et du rectorat s'était recentrée sur les formations publiques (scolaires et CFA Académique) mais que les demandes par apprentissage n'étaient plus du ressort de la région. Le SG souhaite que le rectorat se dote d'outils permettant d'apprécier l'ensemble de la carte des formations, autant générales, techniques que professionnelles, de manière à bien informer les publics accueillis.

Enfin, le SNUEP-FSU a demandé ce que le rectorat avait prévu dans le cadre du projet « 1 jeune 1 solution » lancé par le gouvernement. Le DRAFPIC a répondu qu'il devait rencontrer le préfet de région la semaine suivante pour évoquer avec lui ce projet. Des éléments de réponse ont déjà été apportés, via parcourup ou affelnet. Un travail avec les organisations patronales est en cours. Le SG a dit que le travail était amorcé, mais qu'il fallait rester vigilant, pour que l'EN puisse être opérationnelle et obtenir des moyens dans ce dossier, mené par la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).